



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.158

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE TEMPORAIRE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

**OBJET : REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT**

Vu l'arrêté municipal n° 2024.33 du 16 mai 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Richard Lejeune, 8^{ème} Maire-adjoint,

**Avenue Pierre Corneille
Gare Routière**

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Considérant que, pour la circulation et le stationnement des navettes dans le cadre des JO Paris 2024, il importe, dans un but de sécurité publique, de réglementer LE STATIONNEMENT sur la gare routière avenue Pierre Corneille à LA CELLE SAINT-CLOUD,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du dimanche 28 juillet 2024, au lundi 29 juillet 2024, le stationnement sera interdit sur les places de stationnement de la gare routière ainsi que les places de stationnement sur l'avenue Pierre Corneille face à la gare routière.

ARTICLE 2 : L'affichage du présent arrêté sera mis en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire verticaux et horizontaux seront mis à disposition par les services techniques de la commune et mis en place par l'organisateur de l'évènement.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 15/07/2024



Pour le Maire, par délégation
Le Maire-adjoint délégué

Richard LEJEUNE